



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville)

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de Saint-Cyprien-de-Napierville, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, a été déposé à mon bureau le 30 septembre 2015, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

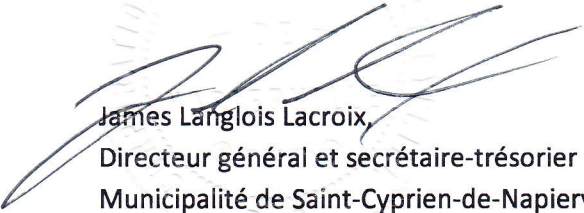
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1<sup>er</sup> mai 2016**;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

*MRC des Jardins-de-Napierville  
1767, Principale  
Saint-Michel, Québec  
J0L 2J0*

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

*Donné le 15 octobre 2015,*

  
James Langlois Lacroix,  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824